



Lycée général et technologique

Bulletin d'information N° 14
Juin 2016

La loi « Travail » est aussi une menace pour la Fonction Publique et pour l'Éducation nationale !

Le projet de loi « El Khomri » s'appuie sur un double principe mensonger : salarié-es et employeurs sont égaux dans la négociation ; les droits des salarié-es provoquent du chômage. Qui peut croire que plus de flexibilité et de précarité pour ceux qui travaillent, plus de libertés pour les employeurs, vont améliorer la situation de l'emploi ?

Jusqu'à présent, un accord national prime sur un accord de branche qui, lui-même, l'emporte sur un accord d'entreprise, sauf si celui-ci est plus favorable aux salarié-es. La colonne vertébrale du projet de loi « Travail », c'est l'inversion de cette « hiérarchie des normes » qui voudrait faire primer un accord local sur un accord national. **Face à un employeur qui jouera le chantage à l'emploi ou au salaire, le rapport de force sera inévitablement défavorable aux salarié-es qui ne seront plus protégés par le texte le plus protecteur.**

Dans l'Éducation nationale, le ministère impose des réformes (lycée, rythmes scolaires et collège) reposant sur la mise en concurrence des personnels, des élèves et des établissements. **L'objectif est bien de briser les protections collectives en donnant une définition locale de chaque établissement scolaire répondant à ses propres règles de fonctionnement et de formater des futur-es travailleur-euses plus asservi-es à leurs employeurs.**

Concernant la santé au travail

On passe d'un devoir de protection de tou-t-es les salarié-es à une gestion des postes à risques. C'est l'abandon du devoir d'adapter le travail à l'homme, pour faire du personnel médical celui qui adapte l'homme aux contraintes du travail.

Les administrations et les services publics n'auront évidemment aucun régime particulier dans ce domaine, alors qu'ils sont particulièrement victimes de modes d'organisation qui aggravent très fortement les conditions de travail.

La loi « Travail » prévoit également la remise en cause des 35 heures et la baisse du coût du travail par un taux de majoration des heures supplémentaires défini localement. Or, le statut des fonctionnaires, s'il est dérogatoire au Code du Travail, ne lui est pas totalement étranger : ses principes fondamentaux s'appliquent aux agents publics, fonctionnaires et contractuel-les (temps de travail, droit au reclassement,...). et de nombreuses dispositions réglementaires sont équivalentes au Code du Travail.

La loi « El Khomri » se traduira rapidement dans la fonction publique si nous ne parvenons pas à la faire abroger.

Il est temps de réaffirmer qu'une nouvelle étape de progrès social est non seulement possible mais nécessaire face aux régressions sociales imposées à tou-t-es dans l'intérêt d'une minorité : réduire le temps de travail, généraliser la stabilité dans l'emploi, renforcer les moyens et les pouvoirs des instances représentatives du personnel, développer la protection et le suivi de la santé des salariés, mettre fin aux

discriminations, renforcer l'Inspection du Travail !

Revalorisations salariales : un effet d'annonce

La ministre vient d'annoncer une revalorisation des grilles ainsi qu'une modification des cadences d'avancement. Pourtant, à y regarder de plus près, cette revalorisation n'est pas si nette que cela :

- parce qu'elle est loin de compenser la perte d'environ 14 % de pouvoir d'achat depuis 2000,
- parce qu'une partie de l'augmentation annoncée (42 % de celle moyenne par indice d'un-e certifié-e) traduit l'intégration partielle de l'ISOE dans le salaire,
- parce que le rythme de progression choisi est plus lent que celui du grand choix,
- parce qu'un troisième grade est créé pour seulement 10 % des personnels ayant eu la « chance » d'être choisis pour assurer certaines fonctions,
- parce que l'évaluation (dont on ne sait encore rien) permettra toujours une carrière au mérite...

La CGT Educ'action ne se satisfait pas de cette revalorisation. Elle continue d'exiger une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros en rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Elle revendique une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite.

**Poursuivons et amplifions la mobilisation contre la loi « Travail » !
Défendons un autre projet pour l'École Publique !**